



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 13 août 2024 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation de Madame Marika Roy-Bureau et Monsieur Steve Proteau.

Nature et effets :

Permettre l'implantation d'une piscine hors terre même si le règlement de zonage n'autorise pas ce type d'aménagement complémentaire sur un lot vacant occupé par une roulotte.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 591, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 342, chemin des Chevreuils.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

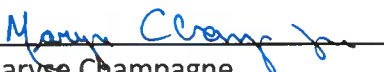
DONNÉ À LAMBTON, CE 10^e JOUR DE JUILLET 2024.

Maryse Champagne

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Certificat de publication

Je, Maryse Champagne, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Marika Roy-Bureau et Monsieur Steve Proteau à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 10 juillet 2024.


Maryse Champagne,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2024-07-10
Date